# #Employeurs du cinéma ( ) ( G G remixt aFDas







### Former et prévenir pour réagir et agir collectivement contre les VHSS!

Depuis janvier 2025, les aides à la production cinématographique du CNC sont conditionnées, pour les entreprises qui les demandent, au suivi par les équipes de tournages de films, d'une formation obligatoire en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes.

En concertation avec le CNC, et les représentants patronaux et syndicaux, l'Afdas a conçu un cahier des charges de la formation permettant de fixer un nouveau cadre de travail pour le collectif de tournage et de favoriser un environnement de travail pleinement sécurisé.

Cette formation est dispensée par l'organisme Remixt.

# Distanciel en e-learning

# 5h de formation 2 modalités pédagogiques

# Module 2 Présentiel sur tournage



### **OBJECTIF DU MODULE 1:**

Appréhender les fondamentaux en matière de VHSS

Module directement accessible sur inscription.

### 5 thématiques abordées :

- Le cadre légal des VHSS au travailTémoins : rôle et obligations
- Victimes : se protéger et agir
  Rôle et Responsabilité de la production cinématographique

### Public cible:

Tous les professionnels qui seront amenés à travailler sur le tournage d'un long-métrage (équipe permanente et intermittente intervenant à toutes étapes de la fabrication du film).

### A l'issue de la formation :

Ce certificat et l'attestation de formation serviront de justificatif à transmettre, si nécessaire, à l'employeur pour participer au module 2.

### Une formation financée à 100% par l'Afdas

(hors plafond, sans carence pour les intermittents)

→ Aucune demande de prise en charge à effectuer auprès de l'Afdas.

### **OBJECTIF DU MODULE 2:**

Contextualiser les acquis théoriques et sécuriser l'environnement de travail

Module organisé par l'employeur.

Une session de formation adaptée au contexte et aux spécificités du tournage, avec des ateliers pratiques et collaboratifs pour agir de manière appropriée face à aux comportements à risque.

- L'ensemble du collectif de tournage et à minima:
  Directeur de production cinématographique Réalisateur
   Directeur de la photographie Chef opérateur du son
   Créateur de costumes Chef décorateur Artistesinterprètes assurant les rôles de personnages apparaissant
  dans au moins 25 % des scènes de l'œuvre Autres salariés
  dont la présence est requise par le plan de travail le jour
  du module en présentiel.

### Films concernés par l'obligation :

Les films de long métrage de cinéma d'initiative française dont les prises de vue débutent après le 1er janvier 2025 tournés majoritairement ou intégralement

### A l'issue de la formation:

avec la liste des salariés formés sera remis à l'employeur pour justificatif auprès du CNC.

chaque participant.

### Une formation financée à 100% par l'Afdas

# DURÉE: 2H30

## **LES ATOUTS DE CE PARCOURS:**



Un module en e-learning accessible partout, pour tous les professionnels et tous les rythmes.



Un module interactif avec une pluralité de supports pédagogiques : vidéos, saynètes de fiction, quiz etc...

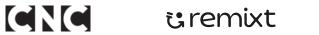


Un parcours de formation contextualisé au secteur du cinéma et aux environnements de travail atypiques: lieux de tournage.



Une formation qui impulse une culture collective de la prévention et de la lutte contre les VHSS pour un environnement de travail sécurisé.

# #Employeurs du cinéma





Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) pour les équipes de tournage de films



Avant de faire une demande d'inscription à Remixt, vous devez avoir déterminé : la date de formation | le lieu de formation | la liste des salariés, intermittents ou permanents, à inscrire.

# Créez votre compte auprès de Remixt



- ⊙ Cliquez sur → <u>sur ce lien</u>
- Complétez le formulaire d'inscription
- Sélectionnez la date du rendez-vous d'état des lieux avec Remixt parmi les dates et créneaux proposés. Cet échange va permettre à Remixt d'adapter le contenu de formation au contexte et aux spécificités du tournage.
- A programmer 15 jours avant la date de la formation.
- Ous recevez par mail le lien d'accès à votre espace partagé avec Remixt sous 48h.

# Inscrivez vos salariés à la formation



- Depuis votre espace partagé, complétez pour chaque participant les informations demandées: nom/prénom/mail/catégorie (permanent ou IDS)/ type de contrat (CDI, CDDU, CDD) / fonction occupée sur le tournage. L'inscription des salariés peut se faire en une ou plusieurs fois jusqu'à 15 jours avant la date de la formation.
- Remixt adresse les convocations à tous les participants inscrits en rappelant l'obligation de suivre le Module 1 en distanciel en amont de la formation en présentiel.
- 1 Une relance quotidienne sera envoyée par Remixt aux inscrits au Module 2 en présentiel qui n'auraient pas suivi ou n'auraient pas achevé le Module 1
- o L'Afdas se charge pour vous de la demande de prise en charge de la formation, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vous retrouverez votre dossier via votre espace adhérent MyA.

# Préparez la formation avec Remixt



- Complétez le formulaire en ligne envoyé par Remixt à retourner dans les 48h avant le rendez-vous d'état des lieux.
- 🛕 Pour ce rendez-vous, qui a pour objectif d'adapter la formation au particularités du tournage, le ou la producteur-trice doit être accompagné(e) du ou de la directeur-rice de production cinématographique et du ou de la réalisateur-trice.

# Récupérez le justificatif de formation



- Vous recevrez un mail de Remixt pour télécharger le certificat de réalisation du parcours global (distanciel et présentiel) contenant la liste des participants. Ce justificatif est à joindre avec votre demande d'aide au CNC.
- Remixt adresse également une attestation digitale de suivi à l'ensemble des participants.